

ARRETE n° 2022-DD36-0005-SPE
modifiant et abrogeant l'arrêté n° 2021-DD36-0026-SPE
relatif à la composition du conseil territorial de santé de l'Indre

Le Directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11 ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire - M. Laurent HABERT ;

VU le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

VU l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

VU les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 susvisé ;

VU l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021, membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique,

VU la décision n° 2021-DG-DS36-0001 du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au Directeur départemental de l'Agence régionale de santé de l'Indre ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 selon lesquelles « le conseil territorial de santé est composé de trente-quatre membres au moins et de cinquante membres au plus » (...), répartis au sein de 5 collèges ;

CONSIDERANT les désignations complémentaires intervenues depuis le 21 décembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les dispositions de l'arrêté n°2021-DD36-0026-SPE du 21/12/2021 sont abrogées.

ARTICLE 2 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

ARTICLE 3 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

+ Au plus six représentants des établissements de santé

➤ **Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires**

Titulaires	Suppléants
Evelyne POUPET Directrice du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc	Marc KUGELSTADT Directeur du Centre Hospitalier d'Issoudun
François DEVINEAU Directeur du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre	Christine POINTET Directrice du Centre Hospitalier de Buzançais et Chatillon/Indre
Alain CARRIE Directeur de la Clinique Saint-François	Martine GRUET Clinique du Haut Cluzeau Chasseneuil

➤ **Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

Titulaires	Suppléants
Docteur Gilbert MEKONDJI Président de CME du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc	Docteur Jean-Luc MARSZALEK Président de la CME du Centre Hospitalier de La Châtre
Docteur Mounia MOALLA Présidente de la CME du Centre Hospitalier d'Issoudun	Docteur Saïd TAYAA Président de la CME du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre
Guillaume DEEST Président de la CME de la Clinique Saint-François	En cours de désignation

+ Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Séverine ALAPETITE Directrice de l'Association Le Castel	Anne-Marie ROUX Directrice Résidence Rive Ardente SYNERPA

Christine HOLTZMANN Directrice EHPAD Argenton/Creuse	Alexis RIBEREAU Directeur EHPAD Saint-Joseph
Hervé STIPETIC Addiction France ANPAA	En cours de désignation
Claudine GUILLEBAUD Administratrice ADPEP 36	Ludovic DUTOUR Directeur général - PEP 36
LIMOUSIN Valérie Directrice des activités médico-sociales institutionnelles autisme AIDAPHI	LACOU Stéphane Directeur à ALGIRA

Au plus trois représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Sylvie BERTHAULT Directrice du Pôle Social et Médico-Social Solidarité Accueil	Mylène COULANGE Chef de service Solidarité Accueil
Annabelle WATELIER Responsable territoriale et Chargée de mission FRAPS IREPS Antenne 36	Anne RUFFET Animatrice de Contrat Local de Santé PNR de la Brenne
Pascale DROCHON Prévention nutrition DIAPASON	Sandrine TOKER Vice-Présidente Association EKR France

Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

➤ **Au plus trois médecins**

Titulaires	Suppléants
Jean-Paul DA SILVA URPS Médecins Libéraux	En cours de désignation

Delphine RUBE URPS Médecins Libéraux	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation

➤ **Au plus trois représentants des autres professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
En cours de désignation	Mélanie GALLOIS URPS Orthophonistes
Julien MAULDE-ROBERT URPS Infirmiers Libéraux	Sonia GANGNEUX URPS Infirmiers Libéraux
Frédérique LHEUREUX-SILVAULT CDOMK 36	Capucine MASSAY-GIROUARD CDOMK 36

✚ **Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :**

- **des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé**
- **des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires**
- **des communautés psychiatriques de territoire**

Titulaires	Suppléants
Didier LYON Médecin Représentant des Maisons de Santé	Sylvaine LELIBOUX Médecin généraliste Présidente CPTS Boischaut Nord Vice-présidente de l'InterCPTS 36
Charline DENIBEAU Infirmière coordinatrice EMG Etre-Indre	Nadine RABOTIN Directrice des soins du CDGI
Docteur Laurence PHILIPPE Présidente de la CPTS de Châteauroux	Marine COUSSET Coordinatrice CPTS Châteauroux and Co Boischaut Nord et Boischaut Sud
Docteur Christophe DELESALLE Médecin coordonnateur UC-IRSA – Centre d'examen de santé	En cours de désignation

Delphine DIF-THIERY Directrice APPUI SANTE BERRY - DAC 36	Alice DESBOUGES Administratrice APPUI SANTE BERRY - DAC 36
---	--

✚ **Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile**

Titulaire	Suppléant
Docteur Elhadi ADRAR Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc	Sylvine BIET Directrice HAD des Trois provinces Korian

✚ **Au plus un représentant de l'ordre des médecins**

Titulaire	Suppléant
Docteur Hervé MIGNOT Conseiller Titulaire du CDOM 36	Docteur Thierry KELLER Président du CDOM 36

ARTICLE 4 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

✚ **Au plus six représentants des usagers des associations agréées**

Titulaires	Suppléants
En cours de désignation	Marie-Françoise FEIGNON Membre du Bureau Fédération Familles Rurales de l'Indre
Hubert JOUOT Trésorier Fédération Familles Rurales de l'Indre	En cours de désignation
Eric VAN-DER-VOORT Représentant départemental de l'Indre APF France Handicap	Hervé LECERF Représentant des usagers APF France Handicap
En cours de désignation	En cours de désignation
Philippe SCHNEIDER Représentant de la Ligue Contre le Cancer	En cours de désignation
Denise ROSA ARSENE Déléguée Départementale UNAFAM	Patricia DANGUY Conseillère d'éducation populaire UNAFAM

- ✚ **Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées**

Titulaires	Suppléants
Claudette BRIALIX Bien Vieillir Ensemble 36	Philippe ALTAZIN Président APAJH 36
En cours de désignation	Philippe COTTIN AFTC Centre
Christine FOULATIER AFM Téléthon	Danielle EBRAS Association 55 et Plus
Odette RENAUD-INCLAN Fédération ADMR	Michel RAYNAUD Union Départementale CGT

ARTICLE 5 : Le 3ème collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

- ✚ **Au plus un conseiller régional**

Titulaire	Suppléant
Mathilde FOUCHET Conseillère Régionale Centre val de Loire	Aymeric COMPAIN Conseiller Régional Centre Val de Loire

- ✚ **Au plus un représentant des conseils départementaux**

Titulaires	Suppléants
Frédérique MERIAUDEAU Conseillère départementale	Jean-Yves HUGON Conseiller Départemental

- ✚ **Un représentant de la protection maternelle et infantile**

Titulaires	Suppléants
Françoise le MONNIER de GOUVILLE Directeur DPDS	D. ZILLIOX Infirmière-coordinatrice Maison de la Solidarité – Châteauroux

✚ **Au plus deux représentants des communautés de communes**

Titulaires	Suppléants
Gil AVEROUS Maire de Châteauroux-Métropole	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation

✚ **Au plus deux représentants des communes désignés par l'association des maires de France**

Titulaires	Suppléants
Philippe SIMONET Maire adjoint à la mairie de Châteauroux-Métropole	Patrick JUDALET Maire de La Châtre
Claude DOUCET Maire de Valençay	Régis BLANCHET Maire de Buzançais

ARTICLE 6 : Le 4ème collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

✚ **Au plus un représentant de l'Etat dans le département**

Titulaire	Suppléant
Stéphane SINAGOGA Secrétaire général Préfecture de l'Indre	Elise TAMIL Sous-Préfet Sous-Préfecture du Blanc

✚ **Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale**

Titulaire	Suppléant
François RABOTTIN Président du Conseil CPAM CPAM de l'Indre	Jérôme LAURENT Conseiller CPAM 36 CPAM de l'Indre
Josselin PIBOULEAU Directeur CPAM 36	Denis CHARASSON MSA Berry-Touraine

ARTICLE 7 : Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
Mélina LACOSTE-LAMOUREUX Mutualité Française Centre
Marcel HARTMANN Administrateur URIOPSS Centre-Val de Loire, Vice-Président de l'ANECAMSP Membre du comité d'étude et d'expertise du CREAL Centre-Val de Loire

ARTICLE 8 : L'Association des parlementaires en tant que « Membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code la santé publique » :

Nadine BELLUROT Sénatrice de l'Indre
Frédérique GERBAUD Sénatrice de l'Indre
Nicolas FORISSIER Député de l'Indre
François JOLIVET Député de l'Indre

ARTICLE 9 : La composition du bureau sera définie lors de la séance d'installation du Conseil Territorial de Santé.

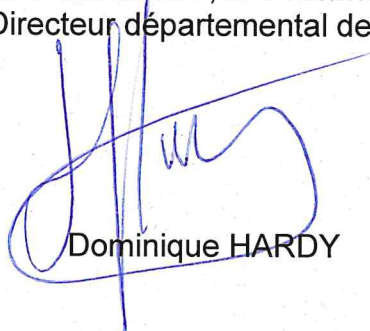
ARTICLE 10 : Compte tenu de la crise Covid et de l'impossibilité matérielle de réunir la séance d'installation du CTS dans sa nouvelle composition, les membres de la précédente mandature demeurent en fonction jusqu'à la séance d'installation de la nouvelle instance.

ARTICLE 11 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté pourra faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie - 45000 Orléans.

ARTICLE 12 : Le Directeur général Adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, ainsi qu'à celui du département de l'Indre.

Fait à Châteauroux, le 14 février 2022
Le Directeur départemental de l'Indre

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Dominique HARDY